



COMMUNE DE CUSSY-EN-MORVAN

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



7.1. NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES

APPROBATION

Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour,	P.O.S. approuvé le :	29 mars 1992
Le,	Modifié le :	06 octobre 1995
Le Maire,		
	Révision du P.L.U. prescrite le :	07 mars 2005
Pour copie conforme,	P.L.U. Arrêté le :	11 février 2009
Le Maire,	Arrêté d'enquête publique du :	24 juillet 2009
	Enquête publique du :	20 août 2009
	au :	29 septembre 2009
	P.L.U. approuvé le :	



**Bureau
Natura**

Environnement
Urbanisme

Annexes sanitaires Cussy-en-Morvan

Alimentation en eau potable

Le syndicat intercommunal de Cussy-en-Morvan – La Petite Verrière – La Celle-en-Morvan, assure la majeure partie de l'alimentation en eau potable de la commune. Ce syndicat dessert également les communes de La Petite Verrière et de La Celle-en-Morvan. L'exploitation technique du réseau est confiée à la Sade, filiale de Veolia.

Le hameau de Montcimet est alimenté par la commune d'Anost, et celui des Billons par réseau privé.

Quant aux hameaux d'Allye et de Fretoy, situés en limite de commune avec Sommant, ils sont desservis par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Ternin.

L'eau alimentant la commune de Cussy-en-Morvan, provient de sources captées, au nombre de 7¹. Elles se répartissent de la manière suivante : un groupement de 3 sources au lieudit "Le Pré à Beau", deux sources groupées aux lieux-dits "Les Aubues-Fontaine Froide", et deux sources aux Echenets. Ces sources permettent la desserte de tous les hameaux.

Ces sources alimentent un réservoir de 300 m³ situé au lieudit "Ez Prés", puis deux réservoirs aux Grandes Pièces et au Crapissot de chacun 100m³.

Cette canalisation se ramifie en deux conduites. La première de Ø100 alimente le bourg à partir d'un réservoir de 100 m³, ainsi que les hameaux de la Forge, de la Vallée, et le Moulin des Bouaux. La seconde canalisation assure en outre l'alimentation en eau des communes de Petite Verrière et de la Celle-en-Morvan.

La seconde de Ø125, dessert les hameaux de Vignerux, la Chaume, le Moulin et les Bouaux. Cette seconde canalisation assure en outre l'alimentation en eau des communes de la Petite Verrière et de la Celle-en-Morvan.

Le réseau tel qu'il existe actuellement satisfait aux besoins actuels et futurs de la commune ; c'est pourquoi aucun renforcement n'est prévu à ce jour. Seuls sont prévus des renouvellements de canalisations vétustes.

La consommation d'eau en 2005 est de 30 000 m³.

Assainissement

De par sa très grande taille et du fait de la dispersion de l'habitat, la commune est assainie pour la plus grande partie en assainissement individuel. Seuls le bourg, Vignerux, La Chaume et Villebeuf font l'objet d'un traitement collectif.

Les eaux collectées sont acheminées par des conduites de Ø200 vers la lagune sise au Sud du hameau de Vignerux. Les effluents épurés sont rejetés dans le ruisseau du Grand Vernet.

¹**Note du Bureau Natura** : le recensement des sources captées pour l'alimentation en eau potable à Cussy-en-Morvan met en lumière un certain "flou" quand à leur nombre exact ; La carte des annexes sanitaires identifie 10 sources et, semble-t-il, 5 captages (deux sources peuvent par ailleurs porter le même nom de lieu-dit)... Il faut également savoir que des sources captées sur la commune de Cussy-en-Morvan ne servent pas forcément à l'alimentation en eau de cette commune.

Ce réseau est de type séparatif, et géré par le SIVOM du Cussy-en-Morvan – La Petite Verrière – La Celle-en-Morvan. La société SADE est l'exploitant technique du réseau. Ce dernier dessert le bourg, Thivelle, Champotot, Le Grand Pré, La Vallée, la Gueunarde, Le Moulin et Vignerux. Villebeuf dispose d'une unité d'assainissement séparée, et Lachaume fait l'objet d'un traitement sur la commune d'Anost. Sur la partie du territoire communal non raccordé au réseau public, les eaux sont traitées par des dispositifs d'assainissement autonome, conformément au schéma directeur d'assainissement.

Etat des lieux de l'assainissement individuel communal :

L'assainissement non collectif concerne environ 270 logements sur la commune. 77% d'entre eux ne sont pas en conformité avec la législation actuelle. Par ailleurs, les logements conformes sont essentiellement munis de tranchées d'épandage, filière qui n'est pas toujours adaptée à la nature des sols.

Il y a globalement peu de plaintes ou d'observations liées à un mauvais fonctionnement de l'installation, même si l'entretien des fosses septiques existantes n'est pas régulièrement assuré.

Etat des lieux de l'assainissement collectif :

La commune de Cussy-en-Morvan possède des infrastructures collectives d'assainissement concernant au global environ 150 logements. Les réseaux de collecte des eaux usées sont principalement de type unitaire et desservent le bourg, le Moulin, et Vignerux.

La commune dispose d'une station d'épuration de type lagunage naturel à deux bassins construite en 1994. Selon les résultats du dernier bilan du SATESE réalisé en 2006, "les concentrations en entrée de la station sont faibles, la présence d'eaux parasites est manifeste. Une inspection du réseau permettrait de faire un état des lieux et de pallier l'arrivée d'eaux parasites dans la lagune". Les rendements épuratoires sont également relativement faibles (72% sur la DCO).

Compte-tenu des observations du SATESE, la réalisation d'une étude diagnostique des réseaux d'assainissement collectif pourrait être envisagée sur la commune.

Analyse de l'habitat et contraintes :

L'analyse du cabinet SESAER pointe la difficulté de mise aux normes des dispositifs individuels existants, dans 74% des cas. En particulier, près de la moitié des dispositifs souffrent de l'occupation du sol des parcelles (taille, pente, implantation des constructions...).

Aptitude des sols à l'assainissement individuel :

La géologie de la commune est caractérisée par la présence de formations rocheuses sédimentaires. On note la présence de tufs et roches volcaniques, de grés et de siltites, ainsi que des alluvions plus récentes.

Le filtre à sable drainé (parfois non drainé) est majoritairement préconisé sur le territoire communal car les terrains ne sont pas suffisamment perméables pour réaliser des dispositifs en infiltration. Cette filière nécessitant un exutoire superficiel pour le rejet des effluents traités, la concentration de ces derniers dans des zones d'habitat groupé peut générer des problèmes d'odeurs, voire des problèmes sanitaires.

Compte-tenu de ces divers éléments techniques, la commune a approuvé son zonage d'assainissement suite à enquête publique, en 2007.